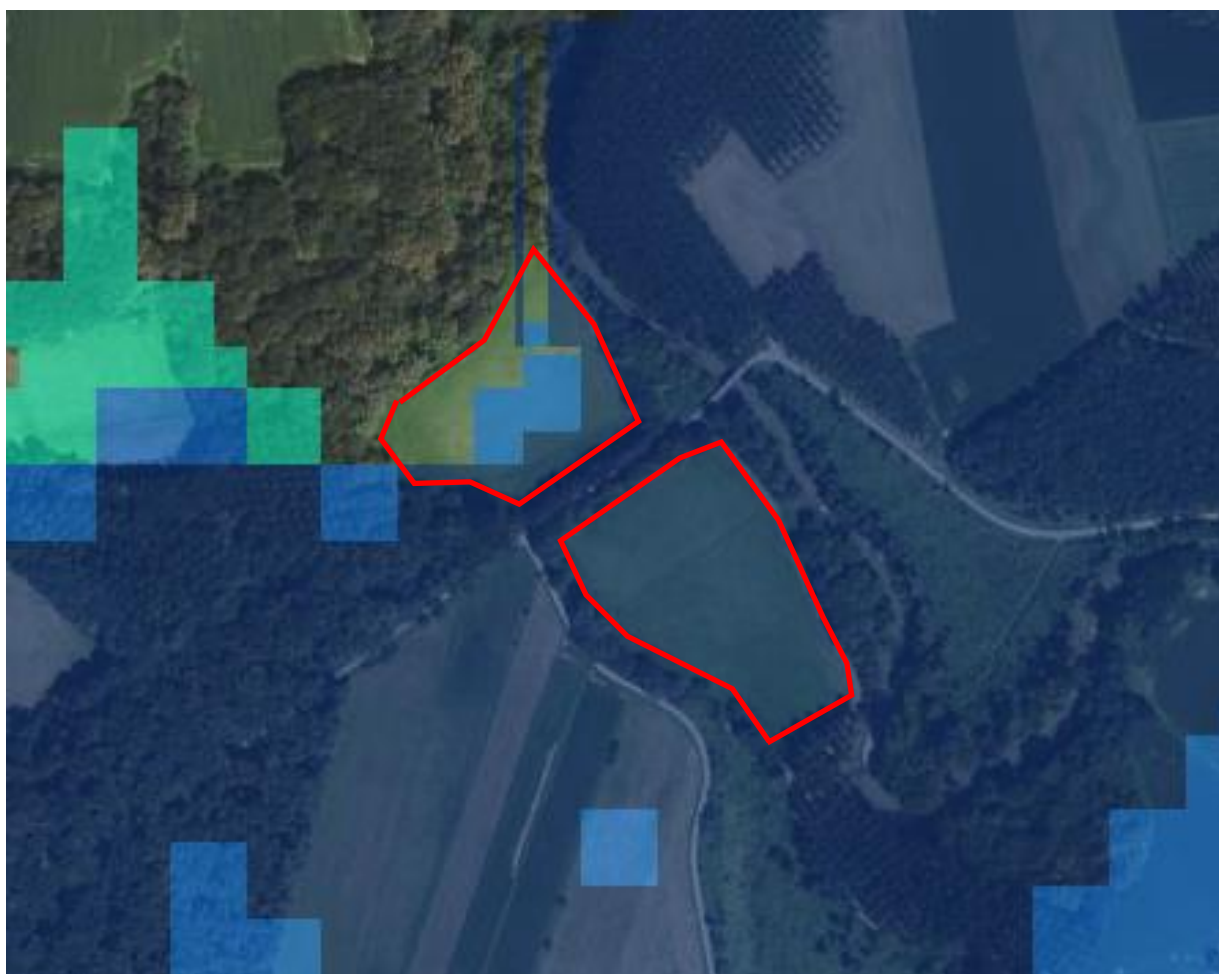


Informations complémentaires dans le cadre de l'examen au cas par cas N° 007658/KK P

5 – Sensibilité environnementale de la zone d'implantation

- Potentielle présence de zone humide :

Les cartographies du site <https://sig.reseau-zones-humides.org/> montrent plusieurs parcelles du projet comme milieux potentiellement humides, avec une probabilité forte à très forte :





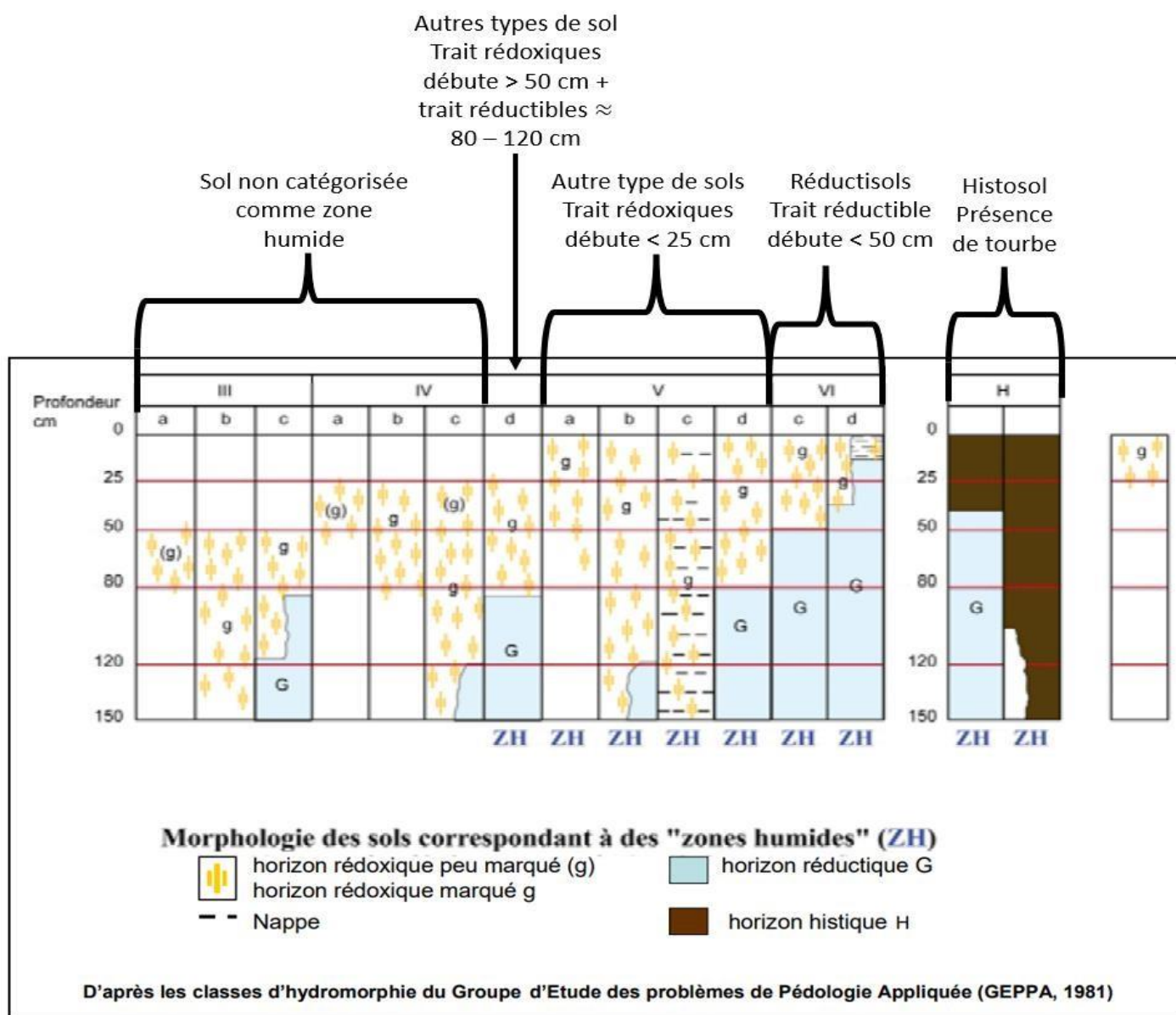
: Emprise du projet

Ces cartographies ont été présentées au technicien rivière du secteur du Luy pour avis. Une carte plus précise des probabilités de zone humide doit être réalisée sur le secteur, mais à ce jour il n'existe pas d'autre donnée que la carte présentée ci-dessus.

Pour mémoire, l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 précise que la délimitation des zones humides repose sur 2 critères : le critère pédologique (étude des sols) qui va rechercher l'hydromorphie, et le critère botanique (étude de la végétation) qui doit être composée d'une majorité de plantes hygrophiles.

Après la première étude de terrain réalisée le 21/10/2025 ; des investigations de terrain complémentaire ont été réalisées le 19/11/25 pour vérifier l'existence effective des zones humides et affiner le zonage des cartographies. Pour ce faire, les secteurs présentant une probabilité d'humidité forte et très forte ont fait l'objet de sondages pédologiques. Des relevés botaniques ont également été effectués, à chaque point de sondage.

Les sondages pédologiques ont ensuite été comparées aux classes d'hydromorphie du GEPPA afin de déterminer s'il s'agissait d'un sol hydromorphe ou non :

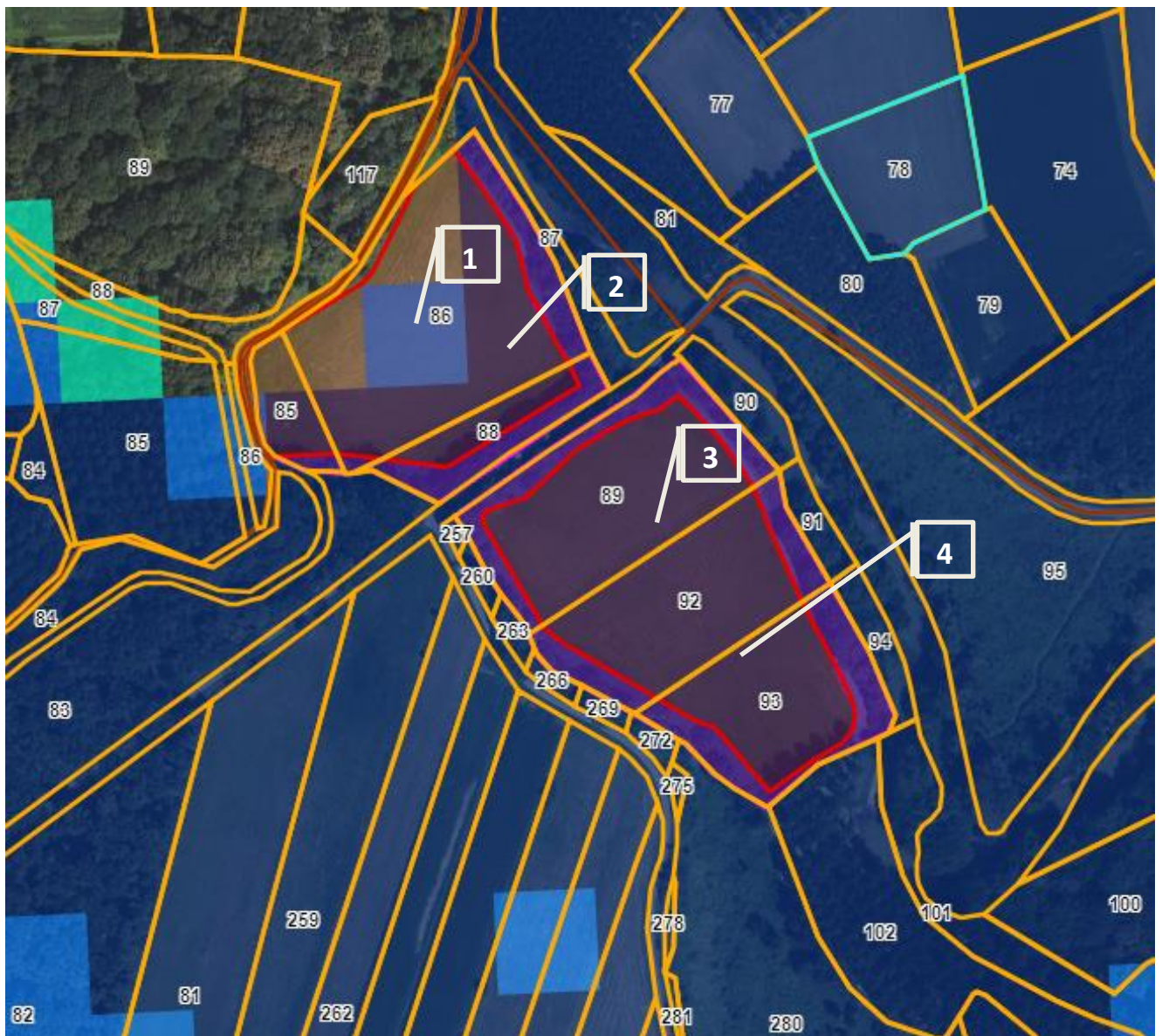


Les sondages pédologiques ont été réalisés à la tarière à main, jusqu'à la profondeur maximum prospectable.

Les paramètres suivants ont été relevés :

- la profondeur d'apparition des premiers traits rédoxiques (taches rouille, nodules noirs).
- la profondeur maximale des traits rédoxiques.
- la profondeur d'apparition d'un éventuel horizon réductique.
- Le pourcentage de tâches par horizon

La localisation des points de sondages est représentée sur la cartographie ci-dessous :



Les résultats des relevés pédologiques sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Numéro du sondage :	S-1	S-2	S-3	S-4
Profondeur du sondage avant blocage tarière	1.2 m	1.2 m	1.2 m	1.2 m
Profondeur d'apparition traits rédoxiques	90 cm	x	x	x
% de tâches	1 %	0 %	0 %	0 %
Profondeur maximale des traits rédoxiques	100 cm	x	x	x
Profondeur d'apparition horizon réductique	x	x	x	x
% de tâches	x	x	x	x
Commentaire du sondage	Arrêt cause fin de tarière	Arrêt cause fin de tarière	Arrêt cause fin de tarière	Arrêt cause fin de tarière
Classification selon le tableau GEPPA	III a	III a	III a	III a

Photographies des sondages réalisés :



S-1



S-2



S-3



S-4

Les numéros de chaque photographie correspondent aux points de relevés indiqués sur la carte page 5.

Les relevés pédologiques indiquent que les différents sondages ne présentent aucune hydromorphie correspondant à des zones humides.

Les relevés botaniques effectués à chaque point de sondage pédologique vont affiner ce diagnostic. Le relevé botanique a été effectué sur une surface de 9 m² autour du point de sondage (3m x 3m).

L'ensemble des espèces ont été notées ainsi que leur pourcentage de répartition sur la placette.

Le tableau de résultats des relevés botaniques est présenté ci-dessous :

1		2		3		4	
Flore	%	Flore	%	Flore	%	Flore	%
Ranunculus acris	20	Ranunculus acris	20	Ranunculus acris	10	Ranunculus acris	9
Rumex acetosa	2	Rumex acetosa	4	Centaurea nigra	40	Rubus fruticosus	1
Mentharumex rotundifolia	6	Mentha rotundifolia	6	Plantago lanceolata	5	Centaurea nigra	40
Centaurea nigra	25	Centaurea nigra	20	Festuca pratensis	45	Plantago lanceolata	5
Plantago lanceolata	7	Plantago lanceolata	10			Festuca pratensis	45
Festuca pratensis	40	Festuca pratensis	40				

Les essences ont été croisées avec le tableau d'espèces indicatrices de zones humides Annexé à l'arrêté du 24 juin 2008¹.

Les espèces recensées ne figurent pas dans le tableau des espèces indicatrices, et nous pouvons en conclure que les relevés botaniques confirment l'absence de zone humide.

L'aspect du site est en effet une prairie « ordinaire », comme le montre la photo prise le 19 novembre 2025 ci-dessous :



Conclusion :

Les critères botaniques et pédologiques confirment l'absence de zone humide sur l'ensemble du projet de la commune de Castelnau-Chalosse.

6 – Caractéristique de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé (incidences, cumuls, mesures évitement/réduction ...).

Toute opération susceptible d'avoir un impact direct ou indirect sur une zone humide est soumise à l'application de la Loi sur l'eau : assèchement, mise eau, imperméabilisation et remblais. Les opérations de boisement ne font pas partie des items prévus par les textes, et ne sont pas considérés par principe comme néfaste aux fonctionnalités des zones humides.

L'absence de zone humide sur l'emprise du projet ayant été établie, l'itinéraire technique initial présenté dans le formulaire au cas par cas est maintenu :

Le projet prévoit qu'un seul travail du sol localisé à la mise en place des peupliers, une absence de traitement phytosanitaire et une absence de traitement désherbant chimique.

Au regard du diagnostic établi et du très faible impact sur le milieu que permet cet itinéraire technique, l'impact sur le milieu est considéré comme très faible.

En effet, le changement d'habitat sera sur le temps long, le site restera un milieu ouvert jusqu'à la fermeture du couvert arboré aux alentours de N+10, cette fermeture étant très progressive.